

Une architecture qui renoue avec la tradition luxembourgeoise

Le projet de la Cité judiciaire expliqué par Léon Krier



Léon Krier, Rob Krier

Photo:

Wolfgang Osterheld

Pendant le processus de planification du nouveau palais de justice à Luxembourg, il a été décidé par les architectes, en accord avec les maîtres d'ouvrage, d'adopter une solution polycentrique plutôt que le schéma monolithique répandu et répété depuis 150 ans. La monumentalité et l'immensité de ce type de « palais » se justifiaient certes par la nécessité première d'établir la justice comme le troisième pouvoir dans l'Etat moderne. Ce rôle n'étant plus contesté aujourd'hui, on peut désormais penser à inventer un instrument architectural et urbain qui, tout en affirmant son rayonnement symbolique, sera pourtant plus compréhensible, plus lisible et plus accessible pour le citoyen, plus efficace et plus confortable pour les usagers.

Au lieu d'être un palais unique et monolithique, la nouvelle *Cité judiciaire* de Luxembourg se compose de 8 bâtiments distincts, dont chacun représente une entité fonctionnelle, symbolique et architecturale indépendante:

- le Tribunal d'arrondissement et son Parquet;
- la Cour supérieure et le Parquet général;
- la Justice de paix;
- les locaux communs;
- les services sociaux;
- le Tribunal de jeunesse;
- la Tour des vents.

Chacun de ces bâtiments ayant sa propre porte, est organisé autour d'une cour ou d'un patio couvert, donnant accès aux salles principales et escaliers. Son schéma distributif peut être com-

pris pour ainsi dire en un clin d'œil, évitant le caractère labyrinthique et les corridors sans fin des bâtiments institutionnels traditionnels. Le degré de formalité et l'échelle de chaque bâtiment est dicté par son statut hiérarchique et psychologique; ainsi la Cour supérieure, avec sa grande arcade et son patio majestueux, contraste d'une façon très appuyée avec l'échelle presque domestique et réconfortante de son voisin direct, le Tribunal de jeunesse. Les rues et places qui séparent les bâtiments sont d'un caractère franchement public et urbain, et s'intègrent sans fracture aux rues et promenades de la vieille ville, évitant le caractère d'exclusivité et en « cul de sac » si typique des grands ensembles administratifs. Les cafés, restaurants et magasins situés sous les nouvelles arcades du boulevard Roosevelt soulignent cette volonté d'intégration urbaine de la *Cité judiciaire*. Son architecture renoue avec le système de composition, de proportion, de construction et les matériaux (entours de portes et fenêtres en pierre, crépis à la chaux, ardoise, châssis de portes et fenêtres en bois, murs porteurs) qui caractérisent l'architecture traditionnelle luxembourgeoise. La Tour des vents, qui abrite les ventilations des parkings souterrains et la centrale de chauffage, est posée sur l'ascenseur du Grund et permettra, de son belvédère élevé, une vue panoramique spectaculaire des toits de la *Cité judiciaire* et de la vieille ville.

Léon Krier

Le schéma distributif des bâtiments évite le caractère labyrinthique et les corridors sans fin des bâtiments institutionnels traditionnels.